

Sainte-Thérèse, le 20 juillet 2015

**Par courriel :**

Objet : Demande d'accès à l'information concernant les lots 4 609 088 et 3 753 440,  
correspondant à la rue J.A. Bombardier à Mirabel

---

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 7 juillet dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. Autorisation (article 32) du 25 janvier 2008, 1 page
2. Modification du 14 mai 2008, 2 pages

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu  
Répondante de la Loi sur  
l'accès aux documents

p.j. (4 pages)

---

Sainte-Thérèse, le 25 janvier 2008

**AUTORISATION  
(LRQ, c.Q-2, article 32)**

Ville de Mirabel  
14 111, rue Saint-Jean  
Mirabel (Québec) J7J 1Y3

N/Réf.: 7311-15-01-73650-7P  
400309156

Objet : Travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial dans le prolongement de la rue Joseph-Armand-Bombardier dans la ville de Mirabel

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 25 octobre 2007, reçue le 29 octobre 2007 et complétée le 6 décembre 2007, j'autorise, conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial dans le prolongement de la rue Joseph-Armand-Bombardier jusqu'au boulevard Curé-Labelle dans la ville de Mirabel, secteur Saint-Janvier, MRC Mirabel.

La présente autorisation est délivrée sur la base des renseignements contenus dans le *Formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet d'aqueduc et d'égout* signé par Mireille St-Pierre, ing. de la firme Groupe Séguin, le 25 octobre 2007 ainsi que les plans N° X3 U3 N8727 feuillets 01 de 05 à 03 de 05, rév. 00 et 04 de 05 à 05 de 05, rév. 01.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



Jean Rivet  
Directeur régional de l'analyse et de  
l'expertise de Montréal, de Laval, de  
Lanaudière et des Laurentides

JR/YA

Sainte-Thérèse, le 14 mai 2008

## MODIFICATION

Ville de Mirabel  
14111, rue Saint-Jean  
Mirabel (Québec) J7J 1Y3

N/Réf. : 7311-15-01-73650-7P  
400484668

Objet : Travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial dans le prolongement de la rue Joseph-Armand-Bombardier dans la ville de Mirabel

Mesdames,  
Messieurs,

La présente modification concerne l'autorisation délivrée le 25 janvier 2008 en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ., chapitre Q-2), à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial dans le prolongement de la rue Joseph-Armand-Bombardier jusqu'au boulevard Curé-Labelle, dans la ville de Mirabel, secteur Saint-Janvier, MRC de Mirabel.

À la suite de votre demande de modification datée du 21 avril 2008, reçue le 22 avril 2008 et complétée le 2 mai 2008, j'autorise, en vertu de l'article 122.2 de ladite loi, la modification suivante soit les changements ci-dessous :

- 350 mm de diamètre en PVC sur la rue Joseph-Armand-Bombardier est remplacée par une conduite de 450 mm de diamètre en PVC ;
- Les bornes-fontaines proposées se raccorderont sur la nouvelle conduite de 450 mm de diamètre ainsi que les entrées de services au lieu de se raccorder à la conduite existante ;

MODIFICATION

-2-

N/Réf.: 7311-15-01-73650-7P  
400484668

Le 14 mai 2008

- La géométrie de la rue Joseph-Armand-Bombardier a changé sur les derniers 200 mètres vers la route 117. Des déplacements des conduites d'aqueduc et d'égouts seront effectués à cause de la mise en place d'un mail central en béton et de l'élargissement de la chaussée ;
- La position de la conduite d'aqueduc sur la rue du Parc a changé de côté, elle est maintenant du côté ouest de la future rue.

La demande de modification et les documents suivants font partie intégrante de la présente modification :

- Lettre, datée du 21 avril 2008, signée par Mireille St-Pierre, ingénieure, Le Groupe Seguin experts-conseils, concernant des changements à la conduite d'aqueduc, 1 page et 5 plans ;
- Courriel, daté du 2 mai 2008, transmis par Mireille St-Pierre, ingénieure, et accompagné d'une lettre de 2 pages concernant des informations supplémentaires sur les plans révisés de la conduite d'aqueduc.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

La modification devra être réalisée conformément à ces documents.

En outre, ladite modification d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



Pierre Robert  
Directeur régional de l'analyse et de  
l'expertise de Montréal, de Laval, de  
Lanaudière et des Laurentides

PR/JP